



Crimes. Radiographie du Pays fouesnantais

Thierry Charpentier

Vingt affaires judiciaires, survenues dans le canton de Fouesnant, aux XVIII^e et XIX^e siècles, sont la matière du nouveau livre d'Annick Le Douget. Avec « Crimes d'autrefois dans le Pays de Fouesnant », elle poursuit sa quête : capter, à travers ses actes transgressifs, la société finistérienne d'antan.

L'ancienne greffière du Tribunal de Grande Instance de Quimper publie un superbe ouvrage, à la riche iconographie, consacré aux annales judiciaires du Pays de Fouesnant.



Nous avons quitté Annick Le Douget en décembre 2017, accaparée par les guérisseurs et « sorciers » bretons confrontés à la justice qui leur reprochait un exercice illégal de la médecine. Le succès de son livre et de ses conférences publiques ont assouvi sa soif de recherches autour de ces disciples turbulents d'Hippocrate.

Mais les archives judiciaires n'en avaient pas fini avec elle, loin s'en faut. L'ancienne greffière du TGI de Quimper s'est immergée derechef dans les minutes de procès des XVIII^e et XIX^e siècles en Finistère, « pour ne pas empiéter sur le XX^e siècle et ne pas nuire aux descendants des victimes et des auteurs », dit-elle. Au fil de ses patientes recherches au sein des archives départementales et nationales, plusieurs affaires ont retenu son attention. Leur point commun ? Toutes ont eu lieu dans le Pays fouesnantais. Après avoir choisi de les présenter chronologiquement, « meilleure façon de suivre l'évolution des mentalités », elle s'est focalisée sur des dossiers qui dessinent, mieux que n'importe quelle étude sociologique, la cohésion des villages et les maux, l'alcoolisme en premier lieu, qui les minaient. « Crimes d'autrefois dans le Pays de Fouesnant », qui vient de sortir (*) compile 20 crimes et délits. « C'est intéressant de faire revivre la société qui est derrière le crime », résume-t-elle.

« Une folcoche avant l'heure » Certaines affaires laissent pantois. L'épisode des « chauffeurs » qui terrorisèrent le canton en 1797 et 1798 est sans doute le plus incroyable (lire ci-dessous). « Elle a laissé le Pays de Fouesnant en état de sidération. Je ne comprends pas que les livres d'Histoire ne s'en soient pas emparés. Comment la société fouesnantaise a pu se reconstruire ensuite, quand on sait que les agresseurs ont été orientés par un voisin, un cousin qui les guidait vers une ferme plutôt qu'une autre ? », s'interroge Annick le Douget, abasourdie par tant de violence. D'autres chapitres dévoilent des per-

sonnages plus touchants, comme cet incendiaire de Saint-Evarzec. En 1857, ruiné par sa mère peu aimante - « une folcoche avant l'heure », estime Annick le Douget -, il s'en ira, à Moustoir-Lan, incendier la maison dans laquelle elle se trouve. Les flammes, portées par un vent soutenu, se propageront à tout le hameau, détruisant quatre maisons, six étables, un hangar et une grange. Huit veaux périront également. François Troboas avouera et sera condamné aux travaux forcés au bagne de Cayenne. Il y mourra en 1861, à l'âge de 44 ans. « On ne touche pas à ses parents, quels que soient leurs torts. Pour les jurés, c'est sacré », commente l'auteure.

« Des affaires taboues dans les familles » Il en va ainsi des chapitres, dévoilant une femme fruste empoisonneuse des vaches d'un voisin ou le pacte d'un fermier et d'une domestique pour tuer la jeune épouse de ce dernier, dans une ferme du Vouden (aujourd'hui localisée à la Forêt-Fouesnant). « La société fouesnantaise était une société relativement pacifique qui souffre de plusieurs maux : l'alcool et la misère, source de souffrances et de violences dans plusieurs périodes », poursuit Annick le Douget. Elle note que les affaires concernent en premier lieu la paysannerie, et rarement la population maritime. « Dans le monde des marins, les choses se règlent autrement », échauffe-t-elle. Elle relève aussi la solidarité qui irrigue le canton, « mais l'on n'y aime pas l'étranger, fut-il de Pluguffan », sourit-elle en détaillant des coups mortels survenus à Pleuven, lors de la fête des Boudins. Ils valurent à son auteur un bannissement du canton, soit l'ancêtre de l'interdiction de séjour... « Dans les familles, ce sont des affaires qui sont restées taboues pendant des décennies. Quand 100 à 150 ans plus tard, un descendant fait le lien, il comprend bien des choses... ». Et loin d'elle la volonté de moquer, de stigmatiser, de décrire nos aïeux comme des arriérés. « On est frappé par la subtilité et la dignité des relations sociales. Ce sont nos ancêtres à tous qui sont là. Et les amours déçues, les haines recuites, les envies de vengeance restent des sentiments intemporels... »

▼ Pratique

« Crimes d'autrefois dans le Pays de Fouesnant » - 19,50 €. En vente à l'Espace Culturel de Pleuven, au sein de la Librairie de la plage à Bénodet, chez Ravy, à la librairie Guillemot à Pont-l'Abbé et à l'Espace Culturel de Quimper. Annick Le Douget dédicacera son livre à l'Espace Culturel E. Leclerc de Pleuven-Fouesnant mardi de 10 h à 12 h 30 et à la librairie de la Plage, à Bénodet, vendredi de 10 h à 12 h 30.

Mutilé volontaire pour échapper à la conscription



Le tirage au sort des conscrits, pratique injuste et redoutée... (Photo DR)

Certains petits délits éclairent tout autant la société fouesnantaise que ses crimes les plus retentissants. Ainsi, cette affaire, survenue en 1845-1846, quand Bénodet se nommait encore Perquet. Un jeune de la commune, Corentin Louédec, 20 ans, domestique agricole demeurant à Kerconan, se coupe volontairement une phalange de l'index de la main droite. Privé du doigt qui permet de presser la gâchette d'un fusil, il espère échapper au service militaire. La conscription est redoutée : elle dure six ans ! Il a beau assurer qu'il s'agit d'un acci-

dent, survenu alors qu'il hachait du bois, il est déferé devant les tribunaux et jugé le 25 juin 1846, à Quimper. Il est condamné à un mois d'emprisonnement puis incorporé pour six années dans la 2^e compagnie des pionniers de Belfort, employé aux travaux pénibles et dangereux, comme la construction des routes en Algérie... Il en reviendra malgré tout en vie, et s'établira avec une jeune épouse, Jeanne Quilfen, 18 ans, à Gouesnac'h, et redeviendra journalier. Le couple aura deux enfants. Corentin Louédec décédera à l'âge de 51 ans.

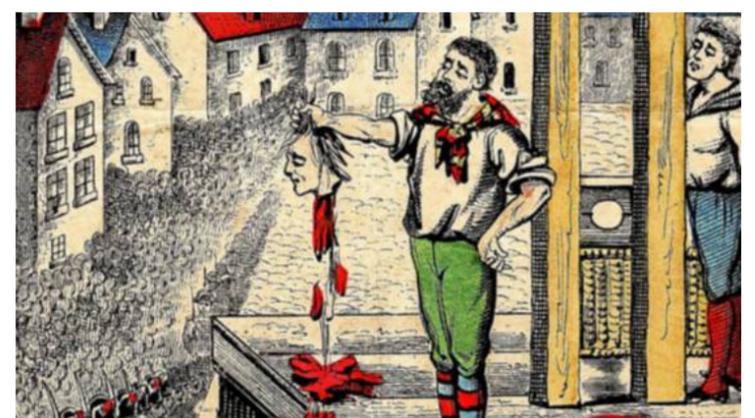
Les terribles bandes de chauffeurs

La postérité a retenu les « chauffeurs du Nord », ces brigands qui s'introduisaient chez les gens, et leur brûlaient les pieds pour qu'ils avouent où étaient cachées leurs économies. Le canton de Fouesnant eut les siens, tout aussi redoutables.

Le chapitre consacré à ces brigands est sans doute le plus glaçant du nouveau livre d'Annick Le Douget. Nous sommes en 1797 et 1798 et des bandes de tommerien (chauffeurs en breton) vont terroriser la Cornouaille. La première à sévir est menée par un jeune d'Elliant, Jean-Baptiste Riou. Sa bande comptera jusqu'à 70 forbans, dont des chouans passés au banditisme. Riou sera fusillé le 12 avril 1797. Mais il a fait des émules : une autre équipe s'agrange, à Langolen, autour de l'aubergiste François Le Treut, 22 ans. Un meunier, Hervé Thalamon, fait aussi partie du noyau dur. D'autres meuniers et des journaliers quimpérois complètent la bande. La cadence de leurs méfaits ira crescendo.

Au Moulin du Pont, à Clohars-Fouesnant...

Un crime plonge la population fouesnantaise dans la terreur : dans la nuit du 19 au 20 février 1797, la bande « débarque » chez un aubergiste du Moulin du Pont, à Pleuven. Le jour



Ci-dessus l'exécution des chauffeurs d'Orgères, à Chartres (28), en 1800. Dix-huit chauffeurs furent condamnés à mort pour des crimes terrifiants en Pays de Fouesnant. Photo DR

d'avant, il a été espionné alors qu'il vendait deux cochons pour le prix de 38 écus. L'argent lui a servi à régler son bail mais les bandits ne veulent rien entendre et le maintiennent dans le brasier. Ses jambes, ses cuisses et ses parties génitales sont brûlées. Une fille de 12 ans est violée. Germain Le Dars décédera le 8 mars et sera enterré à Pleuven le 10 mars.

Les tommerien récidivent dans la nuit du 18 au 19 avril 1797, chez un cultivateur de Clohars-Fouesnant installé au lieu-dit Kereven. François Nédellec,

52 ans, est brûlé selon la même méthode. Il refuse de porter plainte de peur des représailles. Il décédera le 19 juin. Entre-temps, la sinistre équipe est finalement arrêtée entre le 20 et le 25 mai. Cinq condamnations à mort seront prononcées. Trois complices écopèrent de 24 années de fer au bagne de Brest. Une autre bande, tout aussi sanguinaire, émergera pourtant sur La Forêt-Fouesnant. Ses membres tomberont aussi. Au total, 18 tommerien seront conduits à l'échafaud mais la peur s'est durablement installée dans le canton.

Crimes. Radiographie du Pays fouesnantais



Thierry Charpentier

Vingt affaires judiciaires, survenues dans le canton de Fouesnant, aux XVIII^e et XIX^e siècles, sont la matière du nouveau livre d'Annick Le Douget. Avec « Crimes d'autrefois dans le Pays de Fouesnant », elle poursuit sa quête : capter, à travers ses actes transgressifs, la société finistérienne d'antan.

Nous avons quitté Annick Le Douget en décembre 2017, accaparée par les **guérisseurs et « sorciers » bretons confrontés à la justice** qui leur reprochait un exercice illégal de la médecine. Le succès de son livre et de ses conférences publiques ont assouvi sa soif de recherches autour de ces disciples turbulents d'Hippocrate.

Mais les archives judiciaires n'en avaient pas fini avec elle, loin s'en faut. L'ancienne greffière du TGI de Quimper s'est immergée derechef dans les minutes de procès des XVIII^e et XIX^e siècles en Finistère, « pour ne pas empiéter sur le XX^e siècle et ne pas nuire aux descendants des victimes et des auteurs », dit-elle. Au fil de ses patientes recherches au sein des archives départementales et nationales, plusieurs affaires ont retenu son attention. Leur point commun ? Toutes ont eu lieu dans le Pays fouesnantais. Après avoir choisi de les présenter chronologiquement, « meilleure façon de suivre l'évolution des mentalités », elle s'est focalisée sur des dossiers qui dessinent, mieux que n'importe quelle étude sociologique, la cohésion des villages et les maux, l'alcoolisme en premier lieu, qui les minaient. « Crimes d'autrefois dans le Pays de Fouesnant », qui vient de sortir (*) compile 20 crimes et délits. « C'est intéressant de faire revivre la société qui est derrière le crime », résume-t-elle.

« Une folcoche avant l'heure »

Certaines affaires laissent pantois. L'épisode des « chauffeurs » qui terrorisèrent le canton en 1797 et 1798 est sans doute le plus incroyable (lire ci-dessous).

« Elle a laissé le Pays de Fouesnant en état de sidération. Je ne comprends pas que les livres d'Histoire ne s'en soient pas emparés. Comment la société fouesnantaïse a pu se reconstruire ensuite, quand on sait que les agresseurs ont été orientés par un voisin, un cousin qui les guidait vers une ferme plutôt qu'une autre ? », s'interroge Annick le Douget, abasourdie par tant de violence.

D'autres chapitres dévoilent des personnages plus touchants, comme cet incendiaire de Saint-Evarzec. En 1857, ruiné par sa mère peu aimante - « une folcoche avant l'heure », estime Annick le Douget -, il s'en ira, à Moustoir-Lan, incendier la maison dans laquelle elle se trouve. Les flammes, portées par un vent soutenu, se propageront à tout le hameau, détruisant quatre maisons, six étables, un hangar et une grange. Huit veaux périront également. François Troboas avouera et sera condamné aux travaux forcés au bague de Cayenne. Il y mourra en 1861, à l'âge de 44 ans. « On ne touche pas à ses parents, quels que soient leurs torts. Pour les jurés, c'est sacré », commente l'auteure.

« Des affaires taboues dans les familles »

Il en va ainsi des chapitres, dévoilant une femme fruste empoisonneuse des vaches d'un voisin ou le pacte d'un fermier et d'une domestique pour tuer la jeune épouse de ce dernier, dans une ferme du Vou-den (aujourd'hui localisée à la Forêt-Fouesnant). « La société fouesnantaïse était une société relativement pacifique qui souffre de plusieurs maux : l'alcool et la misère, source de souffrances et de violences dans plusieurs périodes », poursuit Annick le Douget. Elle note que les affaires concernent en premier lieu la paysannerie, et rarement la population maritime.

« Dans le monde des marins, les choses se règlent autrement », échafaude-t-elle. Elle relève aussi la solidarité qui irrigue le canton, « mais l'on n'y aime pas l'étranger, fut-il de Pluguffan », sourit-elle en détaillant des coups mortels survenus à Pleuven, lors de la fête des Boudins. Ils valurent à son auteur un bannissement du canton, soit l'ancêtre de l'interdiction de séjour... « Dans les familles, ce sont des affaires qui sont restées taboues pendant des décennies. Quand 100 à 150 ans plus tard, un descendant fait le lien, il comprend bien des choses... ». Et loin d'elle la volonté de moquer, de stigmatiser, de décrire nos aïeux comme des arriérés.

« On est frappé par la subtilité et la dignité des relations sociales. Ce sont nos ancêtres à tous qui sont là. Et les amours déçues, les haines recuites, les envies de vengeance restent des sentiments intemporels... »

Pratique

« Crimes d'autrefois dans le Pays de Fouesnant » - 19,50 €. En vente à l'Espace Culturel de Pleuven, au sein de la Librairie de la plage à Bénodet, chez Ravy, à la librairie Guillemot à Pont-l'Abbé et à l'Espace Culturel de Quimper. Annick Le Douget dédicacera son livre à l'Espace Culturel E. Leclerc de Pleuven-Fouesnant mardi de 10 h à 12 h 30 et à la librairie de la Plage, à Bénodet, vendredi de 10 h à 12 h 30.